



# Plan de filière BOVIN VIANDE Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2027



Auvergne-Rhône-Alpes Élevage  
l'appui aux filières

[aura.chambres-agriculture.fr](http://aura.chambres-agriculture.fr)



Webinaire de présentation

*24 mai 2023*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



# Objectifs et programme

- Vous transmettre un maximum d'informations sur le contenu du plan de filière régional bovin viande 2023-2027
- Présenter les modalités de gestion des aides et notamment la plateforme de dépôt des demandes en ligne de la Région : PDA

/ ! \ Présentation globale du plan et de l'outil de gestion qui ne répondra pas à tous les cas particuliers

→ Vous pouvez poser à tout moment vos questions dans le chat

# ➤ Qu'est ce qu'un plan de filière ?

---

## Sollicitation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

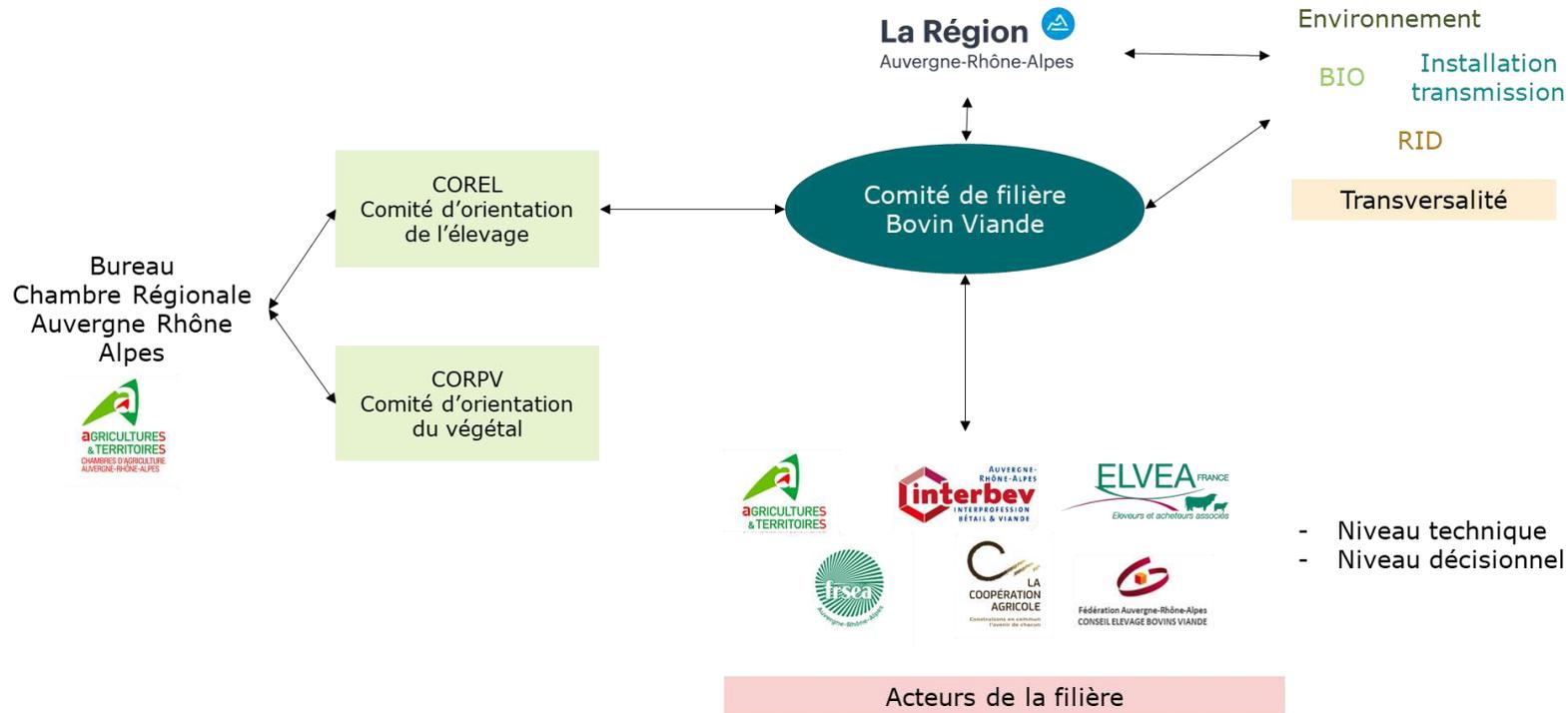
- « L'accompagnement des filières agricoles et agroalimentaires régionales constituent une priorité pour la Région »
  - « Les **plans de filières** sont un de nos **leviers** d'action important pour accompagner la **structuration et le développement de filière** »
  - « Le travail engagé sur le plans de filière 2018-2022 a permis de relever les nombreux défis de la compétitivité de nos exploitations agricoles et de nos entreprises agroalimentaires »
- Demande à **chacune des filières de bâtir un nouveau projet stratégique**, auquel la Région apportera son soutien

## Quelques critères à respecter :

- « le renforcement des **liens entre les acteurs** et le **développement de stratégies collectives** »
- « la **relocalisation** et le renforcement de notre économie régionale »
- « au moins **30% du budget** devront être consacrés à des **actions d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique** »

# Comment et par qui a été construit le plan de filière ?

## Etape 1 : Définition des objectifs de la filière bovin Viande par le comité de filière Bovin Viande



3

- Définir les enjeux et objectifs pour la filière
- Faire émerger des projets de filière
- Proposer et piloter des programmes
- Faire le lien avec  
l'installation/transmission,  
l'Agriculture Biologique  
et la Recherche & Développement

# Comment et par qui a été construit le plan de filière ?

## Etape 1 : Définition des objectifs de la filière bovin Viande par le comité de filière Bovin Viande



### Assurer le maintien et le développement de la filière sur le territoire

- Renforcer la rentabilité et la viabilité de l'activité :
  - *Optimisation de la conduite technique des troupeaux*
  - *Modernisation des outils de production*
- Encourager les naisseurs-engraisseurs à maintenir une production de viande finie en région
- Accompagner le renouvellement des exploitants allaitantes pour des exploitations viables et vivables et communiquer positivement sur la filière et ses métiers



### Adapter l'offre au marché et à la demande en intégrant les attentes sociétales

- Cerner les attentes sociétales et y répondre via une production responsable liée à la montée en gamme
- Savoir accompagner les circuits de distribution à s'approvisionner en proximité
- Communiquer et sensibiliser sur les atouts du périmètre régional afin de créer de la valeur ajoutée

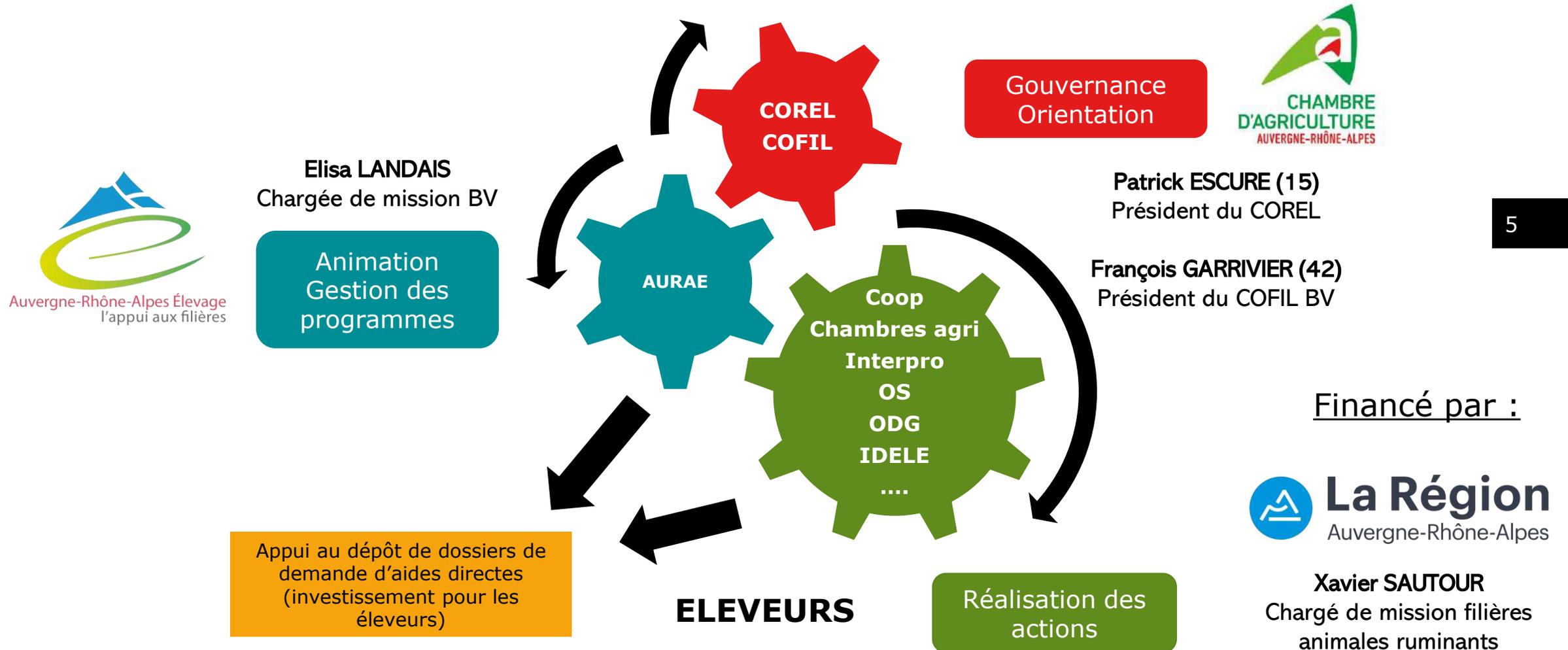


### Assurer la résilience et l'adaptation des exploitations face au changement climatique

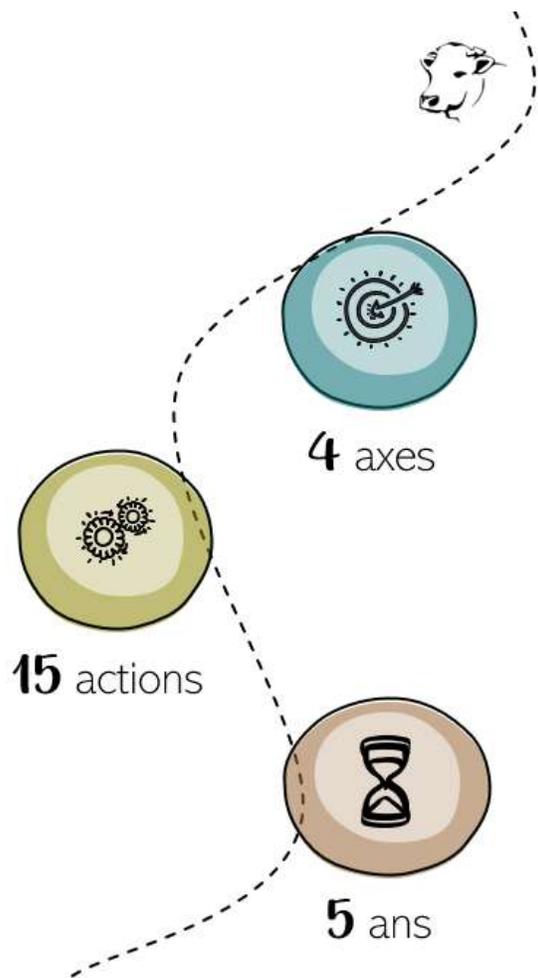
- Accompagner les éleveurs dans l'adaptation de leurs systèmes au changement climatique
- Accompagner les éleveurs sur la thématique du carbone au travers du double objectif : améliorer l'efficacité économique et environnementale

# Comment et par qui a été construit le plan de filière ?

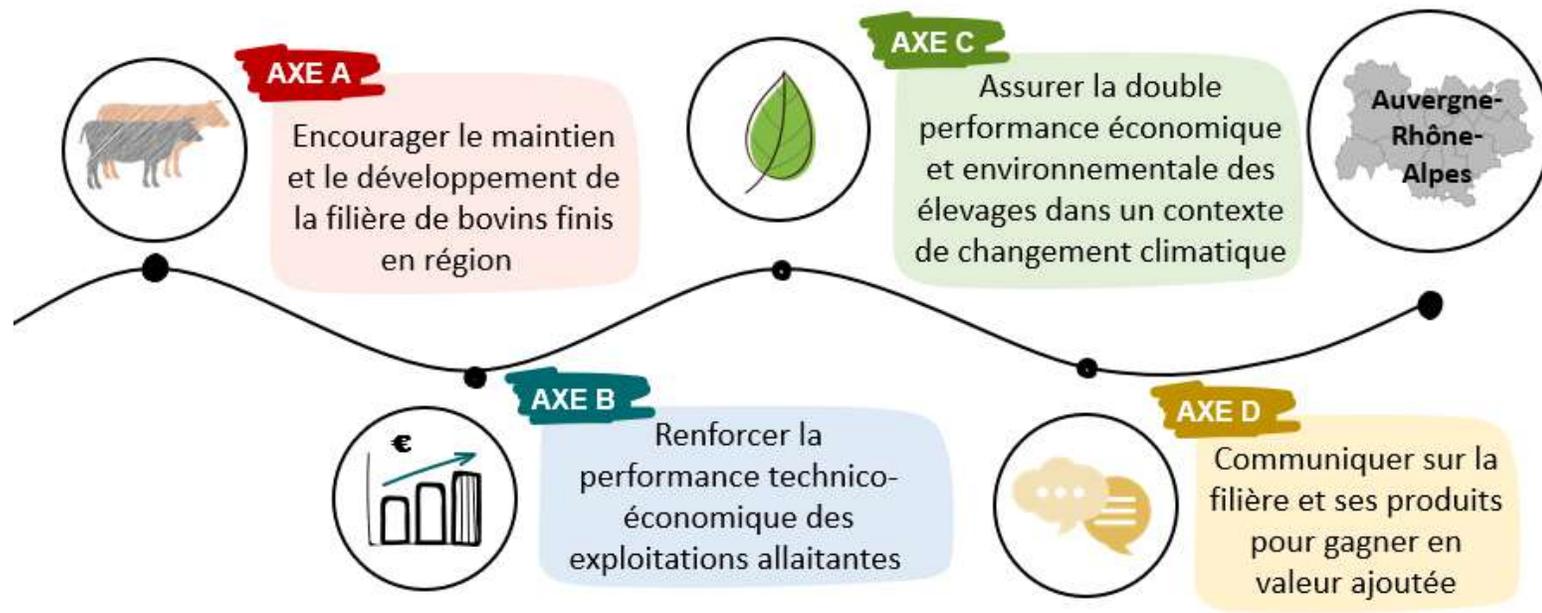
Etape 2 : Rédaction des actions répondant à ces enjeux et organisation du pilotage du programme



# Le plan de filière Bovin Viande



## Plan de Filière 2023-2027 BOVINS VIANDE Auvergne-Rhône-Alpes



**1 162 000€ par an**

# Le plan de filière Bovin Viande

## AXE A

Encourager le maintien et le développement de la filière de bovins finis en région

- A1 • Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement
- A2 • Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement
- A3 • Soutien au financement du démarrage de l'activité d'engraissement dans les exploitations allaitantes

## AXE B

Renforcer la performance technico-économique des exploitations allaitantes

- B1 • Conseil technico-économique aux ateliers allaitants
- B2 • Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique
- B3 • Aide aux investissements pour favoriser le bien-être animal, les économies d'énergie et d'eau, et les conditions de travail en filières veaux
- B4 • Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants
- B5 • Vulgarisation et diffusion de résultats techniques

## AXE C

Performance économique et environnementale des exploitations face au changement climatique

- C1 • Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux
- C2 • Investissements pour adapter les centres d'allotement au changement climatique et pour garantir la sécurité du personnel
- C3 • Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratique pour plus d'adaptation au changement climatique

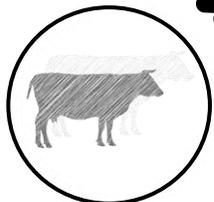
## AXE D

Communiquer sur la filière et ses produits pour gagner en valeur ajoutée

- D1 • Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur la marché de la RHD
- D2 • Appui aux démarches de création de valeur via les SIQO
- D3 • Pôle d'analyse et de prospective de la filière Bovin Viande AURA
- D4 • Animation et gestion du plan de filière

# Des actions collectives de développement de filière

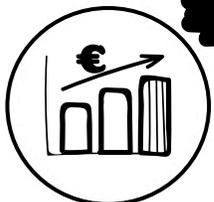
## AXE A



Encourager le maintien et le développement de la filière de bovins finis en région

- A1 • Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement
- A2 • Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement
- A3 • Soutien au financement du démarrage de l'activité d'engraissement dans les exploitations allaitantes

## AXE B



Renforcer la performance technico-économique des exploitations allaitantes

- B1 • Conseil technico-économique aux ateliers allaitants
- B2 • Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique
- B3 • Aide aux investissements pour favoriser le bien-être animal, les économies d'énergie et d'eau, et les conditions de travail en filières veaux
- B4 • Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants
- B5 • Vulgarisation et diffusion de résultats techniques

## AXE C



Performance économique et environnementale des exploitations face au changement climatique

- C1 • Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux
- C2 • Investissements pour adapter les centres d'allotement au changement climatique et pour garantir la sécurité du personnel
- C3 • Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratique pour plus d'adaptation au changement climatique

## AXE D

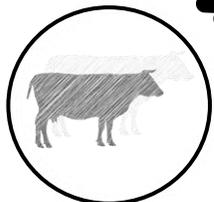


Communiquer sur la filière et ses produits pour gagner en valeur ajoutée

- D1 • Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur la marché de la RHD
- D2 • Appui aux démarches de création de valeur via les SIQO
- D3 • Pôle d'analyse et de prospective de la filière Bovin Viande AURA
- D4 • Animation et gestion du plan de filière

# Des actions collectives de développement de filière

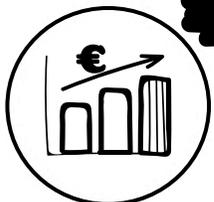
## AXE A



Encourager le maintien et le développement de la filière de bovins finis en région

- A1 • Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement
- A2 • Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement
- A3 • Soutien au financement du démarrage de l'activité d'engraissement dans les exploitations allaitantes

## AXE B



Renforcer la performance technico-économique des exploitations allaitantes

- B1 • Conseil technico-économique aux ateliers allaitants
- B2 • Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique
- B3 • Aide aux investissements pour favoriser le bien-être animal, les économies d'énergie et d'eau, et les conditions de travail en filières veaux
- B4 • Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants
- B5 • Vulgarisation et diffusion de résultats techniques**

## AXE C



Performance économique et environnementale des exploitations face au changement climatique

- C1 • Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux
- C2 • Investissements pour adapter les centres d'allotement au changement climatique et pour garantir la sécurité du personnel
- C3 • Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratique pour plus d'adaptation au changement climatique**

## AXE D



Communiquer sur la filière et ses produits pour gagner en valeur ajoutée

- D1 • Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur le marché de la RHD**
- D2 • Appui aux démarches de création de valeur via les SIQO**
- D3 • Pôle d'analyse et de prospective de la filière Bovin Viande AURA**
- D4 • Animation et gestion du plan de filière**

# Des actions collectives de développement de filière

**Objectif :** Appui au développement de la filière via de la communication, de l'analyse de données et de la structuration de filières

Action	Contenu	Bénéficiaire & réalisateur	Montant / an	
 <p>B5 : Vulgarisation et diffusion de résultats techniques</p>	Création et animation d'un réseau technique pour la vulgarisation et la diffusion de résultats techniques	Auvergne –Rhône-Alpes Elevage 	5 000 €	Nouvelle action 
 <p>C3 : Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratique pour plus d'adaptation au changement climatique</p>	Concertation des acteurs de la filière pour la mise en œuvre d'un plan d'action collectif & du partage d'expérience (vulgarisation) pour l'adaptation au changement climatique	Interbev AURA 	8 000 € (2023-2024 uniquement)	Nouvelle action 

# Des actions collectives de développement de filière

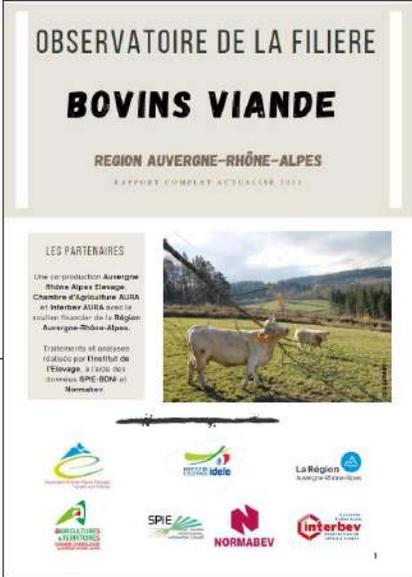
Action	Bénéficiaire & réalisateur	Montant / an
 D1 : Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur la marché de la RHD	Interbev AURA 	25 000 €

## ACTIONS :

- **Master classes** de sensibilisation des **cuisiniers et intendants** aux viandes bovines régionales et sous SIQO
- Être **l'interlocuteur de la centrale régionale d'achat** pour les produits viande
- Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et à l'approvisionnement de proximité des professionnels de la restauration : **concours des écoles hôtelières**
- Interventions et accompagnement des **PAT** régionaux
- **Sensibilisation des grossistes** à référencer les produits viande destinés à la resto collective
- Travail sur **l'innovation des viandes de boucherie** présentées aux convive : **concours des planches artisans bouchers et restaurateurs**

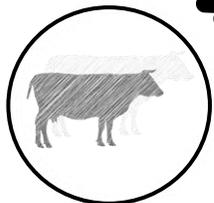


# Des actions collectives de développement de filière

Action	Contenu	Bénéficiaire & réalisateur	Montant / an	
 <p>D2 : Appui aux démarches de création de valeur via les SIQO</p>	<p>Actions de promotions des démarches Label Rouge en Région</p>	<p>Organismes de Défense et de gestion</p> 	<p>20 000 €</p>	<p>Action en lien avec la mesure 305 du FEADER 2023-2027</p> 
 <p>D3 : Pôle d'analyse et de prospective de la filière Bovin Viande AURA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données sur les cheptels, les exploitations, les productions</li> <li>• Evolutions de la filière</li> <li>• Synthèse de résultats techniques : carbone, coût de production</li> </ul>	<p>IDELE, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage</p>  <p>Cofinancement de Interbev AURA</p> 	<p>9 000 €</p>	
 <p>D4 : Animation et gestion du plan de filière</p>	<p>Comité de pilotage du programme, gestion aides, évolution des actions</p>	<p>Auvergne –Rhône-Alpes Elevage</p> 	<p>35 000 €</p>	<p><a href="https://www.aurafilieres.fr/bovins-viande/chiffres-de-la-filiere-bovin-viande-auvergne-rhone-alpes/">https://www.aurafilieres.fr/bovins-viande/chiffres-de-la-filiere-bovin-viande-auvergne-rhone-alpes/</a></p>

# Des actions d'accompagnement technique des éleveurs

## AXE A



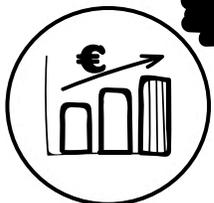
Encourager le maintien et le développement de la filière de bovins finis en région

**A1 • Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement**

**A2 • Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement**

**A3 • Soutien au financement du démarrage de l'activité d'engraissement dans les exploitations allaitantes**

## AXE B



Renforcer la performance technico-économique des exploitations allaitantes

**B1 • Conseil technico-économique aux ateliers allaitants**

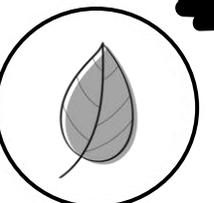
**B2 • Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique**

**B3 • Aide aux investissements pour favoriser le bien-être animal, les économies d'énergie et d'eau, et les conditions de travail en filières veaux**

**B4 • Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants**

**B5 • Vulgarisation et diffusion de résultats techniques**

## AXE C



Performance économique et environnementale des exploitations face au changement climatique

**C1 • Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux**

**C2 • Investissements pour adapter les centres d'allotement au changement climatique et pour garantir la sécurité du personnel**

**C3 • Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratique pour plus d'adaptation au changement climatique**

## AXE D



Communiquer sur la filière et ses produits pour gagner en valeur ajoutée

**D1 • Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur la marché de la RHD**

**D2 • Appui aux démarches de création de valeur via les SIQO**

**D3 • Pôle d'analyse et de prospective de la filière Bovin Viande AURA**

**D4 • Animation et gestion du plan de filière**

# ➤ Actions d'accompagnement technique : comment cela fonctionne ?

---



## Objectif :

- Encourager les éleveurs à solliciter un accompagnement sur certaines thématiques clés pour progresser techniquement sur leur exploitation
- Réduire le coup de ces accompagnements ciblés pour les éleveurs

## Fonctionnement :

- Aides versées aux structures réalisatrices des appuis techniques qui doivent reverser l'argent à l'éleveur (lettre chèque) ou déduire ces montants des prestations facturées
- Coordination par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

# Actions d'accompagnement technique

## A1 - Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement

### Quel appui ?

Un appui personnalisé pour accompagner l'éleveur dans **ses réflexions** sur la **mise en place de bovins à l'engraissement** d'un point de **vue socio-économique et technique**

→ **Trame à construire en 2023**

### Fait par qui ?

**Chambres d'Agriculture départementales**

### Pour quel profil d'éleveur ?

Éleveurs souhaitant commencer ou développer l'engraissement



15

# Actions d'accompagnement technique



## A2 - Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement

### Quel appui ?

Un appui personnalisé pour accompagner l'éleveur dans l'adaptation de son système d'engraissement lors de modification de système (selon trame construite dans le cadre du plan)

### Fait par qui ?

Organisations de producteur commerciales et non commerciales

### Pour quel profil d'éleveur ?

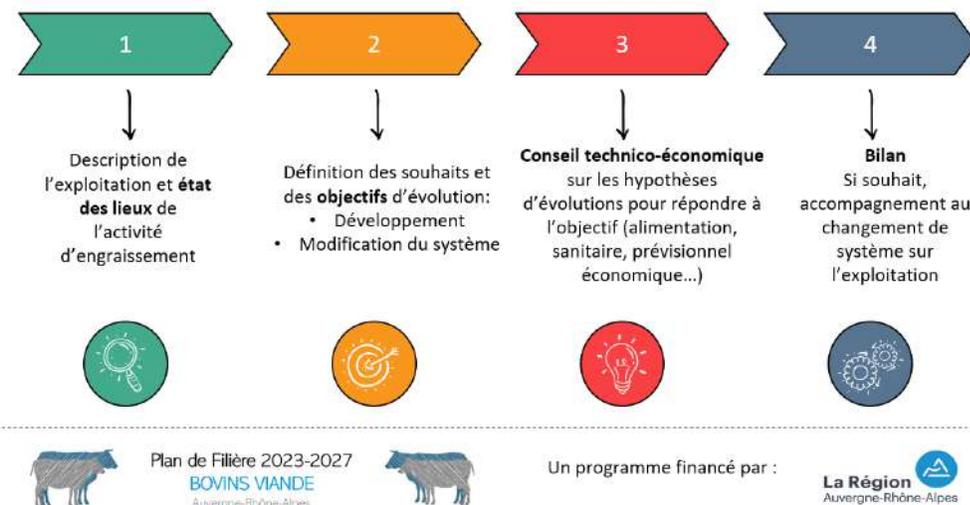
#### 1. Modification de son activité d'engraissement :

- Pour accéder à une nouvelle démarche officielle de qualité (label rouge)
- Pour produire une nouvelle catégorie d'animaux engraisés (JB, génisse, vache)
- Pour modifier la catégorie d'animal engraisé (ex babynette <18 mois à génisse 32 mois)

→ 50 % des animaux engraisés ou 15 animaux devront changer de destination

2. Augmentation du nombre d'animaux engraisés : la proportion d'animaux engraisés devra augmenter de 50 % ou d'un lot de 10 animaux

Accompagnement proposé par les coopératives et les ELVEA de la Région



### / ! \ Attention :

- Ce soutien est cumulable avec l'accompagnement financé au titre de l'action A1
- Un éleveur ne pourra être accompagné qu'une seule fois au cours des 5 ans du programme
- Non cumul sur la même année avec la réalisation d'un diagnostic coût de production ou cap2er

# Actions d'accompagnement technique



## B1 - Conseil technico-économique aux ateliers allaitants



### Quel appui ?

Un appui personnalisé pour le **calcul des coûts de production** de l'atelier allaitant : outil **COUPROD**®

### Fait par qui ?

Tout organisme de conseil ayant des conseillers formés à l'utilisation de l'outil pour les **élevages bovins allaitants**

### Pour quel profil d'éleveur ?

- ✓ **COUPROD**® initial : éleveurs n'ayant pas bénéficié d'un diagnostic COUPROD au cours des 5 dernières années.
- ✓ **COUPROD**® suivi : éleveurs déjà engagés dans des groupes COUPROD au cours des 5 dernières années et ayant réalisé moins de 2 diagnostics COUPROD sur son exploitation dans les 10 dernières années.
- ✓ + **CAP2ER**® niveau 1 : éleveur bénéficiant en parallèle un appui sur un COUPROD® initial et n'ayant jamais bénéficié d'un diagnostic CAP2ER®

Enveloppe annuelle : 65 000 €

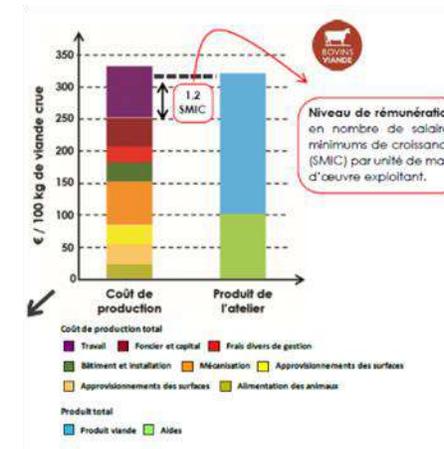
Nombre de diagnostics financés / an :

- ✓ **COUPROD**® initial : 90
- ✓ **COUPROD**® suivi : 64
- ✓ **CAP2ER**® niveau 1 : 40

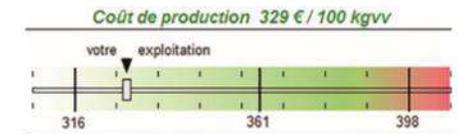


17

Exemple de résultats et de rendu de l'outil COUPROD



- ✓ Formaliser la composition du coût de production et du produit de l'atelier viande de l'exploitation
- ✓ Identifier les points faibles et les pistes d'amélioration avec votre technicien.
- ✓ Situer les résultats de l'exploitation par rapport à ceux d'autres exploitations du même type



# Actions d'accompagnement technique



## B2 - Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique

### Quel appui ?

Un appui personnalisé sur 3 ans pour accompagner les **éleveurs adhérant au contrôle de performance** dans leurs **choix d'évolution de leur génétique** afin de **produire des animaux répondant aux attentes du marché**.

### Fait par qui ?

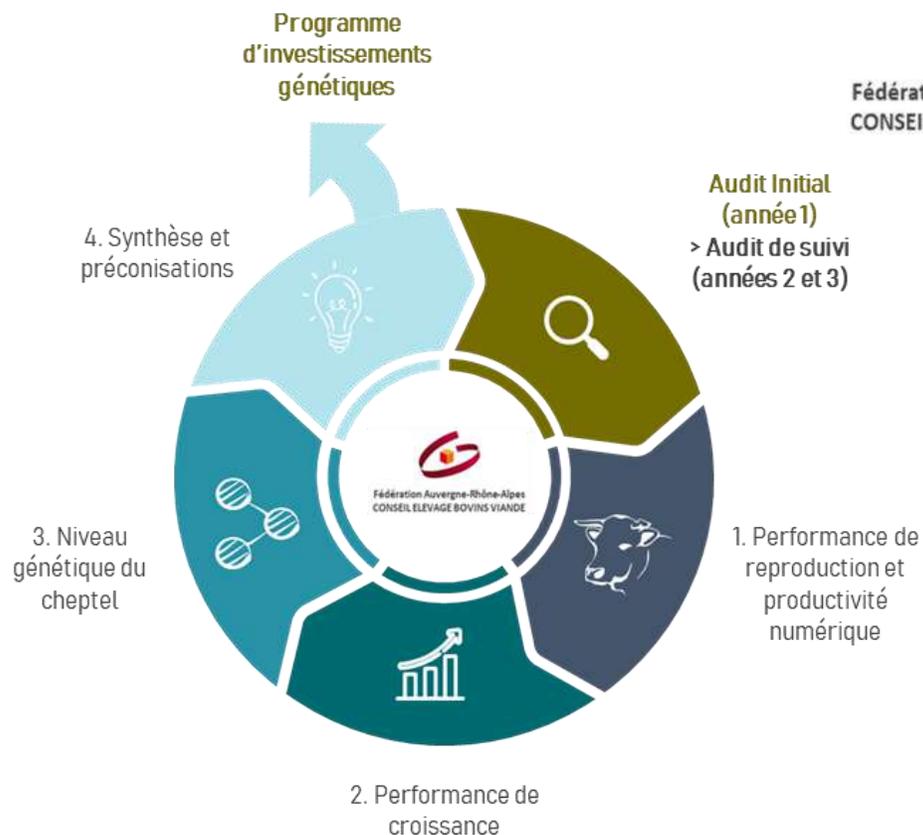
Organismes Bovin Croissance uniquement

### Pour quel profil d'éleveur ?

Éleveurs **adhérant au contrôle de performances sur la campagne précédente** (01/08 année N-1 - 31/07 année N)

Enveloppe annuelle : 25-35 000 €

Nombre de diagnostics financés / an : 52 nouveaux éleveurs/an



Fédération Auvergne-Rhône-Alpes  
CONSEIL ELEVAGE BOVINS VIANDE

18

# Actions d'accompagnement technique

## C1 Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux

### Quel appui ?

Un appui personnalisé pour analyser l'impact environnemental et améliorer l'efficacité économique et environnementale de l'exploitation : outil **CAP2ER<sup>®</sup> niveau 2**

### Fait par qui ?

Tout organisme de conseil ayant des conseillers formés à l'utilisation de l'outil pour les **élevages bovins allaitants**

### Pour quel profil d'éleveur ?

Éleveurs **allaitants** intéressés, dont le diagnostic n'est pas finançable par ailleurs et **n'ayant jamais réalisé de diagnostic CAP2ER<sup>®</sup> niveau 2** sur son exploitation

Enveloppe annuelle : 65 000 €

Nombre de diagnostics financés / an : 105

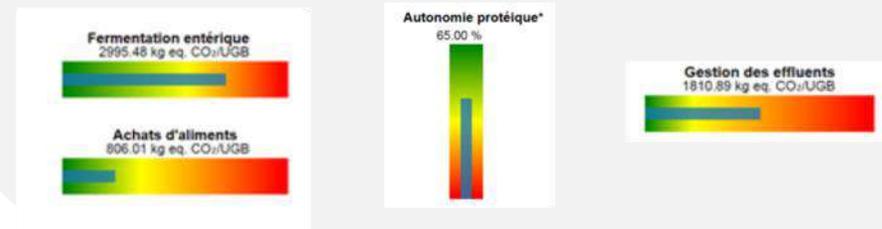


Exemple de résultats et de rendu de l'outil CAP2ER

#### ✓ Indicateurs



#### ✓ Situer son exploitation par rapport à des références ou à un groupe d'éleveur



# Actions d'accompagnement technique : récapitulatif des aides

ACTION	RÉALISATEURS	NOMBRE DE JOURS	DÉPENSE PAR AT	TAUX DE SUBVENTION DE LA RÉGION	SUBVENTION PAR AT
<b>A1 - Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement</b>	Chambre d'Agriculture	4 j	1400€	80%	1120 €
<b>A2 - Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement</b>	OP et OPNC	1,5 j état des lieux initial et recommandation 2,5 jours : suivi et bilan	480 € 320 € → 800 €	60%	288 € 192 € 480 €
<b>B1 - Conseil technico-économique aux ateliers allaitants</b>	Tout organisme de conseil homologué	<b>Initial : 2j</b> <b>Suivi : 1,5j</b> <b>Cap2er niveau 1 : 0,5j</b>	<b>Initial : 600 €</b> <b>Suivi : 400 €</b> <b>Cap2er niveau 1 : 167 €</b>	<b>Initial : 80%</b> <b>Suivi : 50%</b> <b>Cap2er niveau 1 : 60%</b>	<b>Initial : 480 €</b> <b>Suivi : 200 €</b> <b>Cap2er niveau 1 : 100 €</b>
<b>B2 - Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique</b>	Bovins Croissance	<b>Initial : 1,5j</b> <b>Suivi : 1j</b>	<b>Initial : 480 €</b> <b>Suivi : 320 €</b>	60%	<b>Initial : 288 €</b> <b>Suivi : 192 €</b>
<b>C1 - Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux</b>	Tout organisme de conseil homologué	2,5 j	750 €	80%	600 €

# Actions d'accompagnement technique : organisation et calendrier

En année normale **N**

21



# Actions d'accompagnement technique : 2023

ACTION	Souhaits de réalisation	Répartition entre structure finalisée
A1 - Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement		NON OUVERT
A2 - Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement	Pour le 30 mai	
B1 - Conseil technico-économique aux ateliers allaitants	Finalisé	Finalisé
B2 - Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique	Finalisé	Finalisé
C1 - Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux	Pour le 30 mai	



Prévisions de réalisation 2023 sur les actions d'appui technique

Nom de la structure :

Pour 2023, je sollicite un accompagnement pour les actions suivantes :

Action	nombre d'appuis techniques	Dépense	Taux d'appui de la Région	Montant de subvention	autofinancement	Remarque
A2 : appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement (au total 150 AT possibles/an)		-	60%	-	-	
B1: conseil technico-économique aux exploitations allaitantes	COUPROD initial (total : 50/an)	-	60%	-	-	
	COUPROD suivi (total : 64/an)	-	50%	-	-	
	CAP2ER n°1 (total : 40/an)	-	60%	-	-	
C1: diagnostics CAP2ER pour une double performance économique et environnementale (total 105 diag/an)		-	80%	-	-	

22

Le programme financé par :

Mis en œuvre et piloté par :



# Actions d'accompagnement technique : communication

## Informations sur le contenu de l'aide :

- Page web globale du Plan + Fiches actions mises en ligne prochainement
- Brochure que vous pouvez remettre aux éleveur lors de l'accompagnement pour chaque profil d'appui technique

## Pièces utiles sur envoi :

- Fiche visibilité attestant auprès de l'éleveur l'aide de la Région versée
- Modèle de trame d'Appui Technique lorsque spécifique (génétique, engraissement)



<https://www.aurafilières.fr/action-pfr-bv/>

# Actions d'accompagnement technique : communication

**B.2 INVESTIR DANS UNE GÉNÉTIQUE REPRODANT AUX ATTENTES DE LA FILIÈRE**



**Votre projet**

Vous êtes éleveurs allaitants et vous souhaitez vous lancer dans le suivi des performances génétiques de votre troupeau. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement technique et financier afin de faire évoluer votre génétique pour répondre aux attentes de la filière et au changement climatique. Ce dernier est proposé à tous les nouveaux adhérents au contrôle de performance VA4.

**Qu'est-ce que le contrôle de performance VA4 ?**

Notre région constitue un pôle fort de la création du progrès génétique en viande bovine, avec 1 500 exploitations en base sélection impliquées dans les 12 départements pour les 4 races allaitantes les plus présentes, à savoir Charolais, Salers, Limousin et Aubrac.

Le Contrôle de performance permet pour l'éleveur :

- ✓ L'optimisation de la conduite et l'amélioration de la génétique du troupeau grâce à des indicateurs fiables et certifiés
- ✓ Un point de comparaison objectif des résultats à ceux d'autres élevages pour progresser
- ✓ Une meilleure valorisation des animaux d'élevage

**En quoi consiste l'accompagnement ?**

Un appui technique sur 3 ans :

- Appui technique initial : état des lieux de la génétique de l'élevage et écriture d'un plan d'actions dans l'objectif de produire des animaux reproducteurs conformes aux enjeux de filière → 1,5 JOURS
- Appui technique de suivi en années 2 et 3 : suivi des indicateurs de l'audit initial, suivi du plan d'actions et ajustement dans le choix des investissements génétiques à réaliser → 1 JOUR

Un appui aux investissements en génétique au moyen de forfaits, dans le cas où ces derniers respectent le plan d'actions de l'audit et les critères définis par la filière pour cette action.

**Qui peut en bénéficier ?**

Aux éleveurs, nouvellement adhérents au contrôle de performance formule VA4 sur la campagne 01/01/2021 au 31/07/2022.



*Un audit en 4 étapes et sur 3 ans*



**Modalités d'accompagnement**

La Région subventionne :

- Les appuis techniques dont l'appui initial à hauteur de 288 € et les suivis à hauteur de 192 €.
- Les investissements : forfaits de 600 € par tranche de 2 000 € de dépenses. Le nombre de forfaits pouvant être sollicités est proratisé au nombre de déclarations de naissance de l'exploitation :

Nombre de déclarations de naissances sur la dernière campagne	Nombre de forfaits	Dépenses à justifier
< 40 CN	1	1 x 2 000 €
40 CN < X < 60 CN	2	2 x 2 000 €
> 60 CN	3	3 x 2 000 €

**Quels sont les investissements éligibles ?**

Les investissements éligibles sont :

- Taureaux
- Reproducteurs femelles : génisses, vaches
- Insémination artificielle (uniquement pour les exploitations entièrement en IA)

Les achats de reproducteurs devront :

- Être en accord avec le calendrier et les critères mis en évidence dans le plan d'actions
- Être en accord avec les critères définis par la filière

**Reproducteurs mâles ou femelles et IA**

- o Animal inscrit
- o Animal avec performances évaluées
- o Race du contrat VMA : reproducteurs en race pure
- o Conditions de naissance 1 ou 2 (sans aide ou aide facile)
- o Niveau génétique minimum: ISU mère ≥ 95 ou IVMAT mère ≥ 95

Typologies Reproducteur mâle (au choix)	
Profil Naissance	Profil Production
✓ #Nais mère ≥ 100	✓ Cheuv mère ≥ 100
✓ PH ≤ 50	✓ PKF 210 ≥ 300 spécialité et ≥ 270 rustique

*Critères définis par la filière*

**Une action conduite dans le cadre du programme de filière Bovin Viande Auvergne Rhône Alpes :**

Le plan de filière Bovin Viande est un programme d'accompagnement à la structuration et au développement de la filière. Il se décline en 15 actions qui seront déployées en région pendant 5 ans.

**ELABORÉ ET PILOTÉ PAR** **MAITRISE D'OUVRAGE** **FINANCÉ PAR**



**Le Comité de Filière Bovin Viande animé par la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes est l'instance d'écriture et de pilotage institutionnel du plan de filière.**

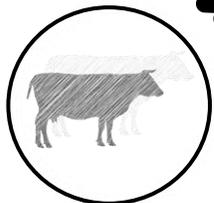
**L'association Auvergne-Rhône-Alpes Élevage coordonne la construction et la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.**

**Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec les Plan Régionaux de Filière.**

**CONTACT - bovinviande@aurafilieres.fr**

# Des aides directes à destination des éleveurs et des centres d'allotement

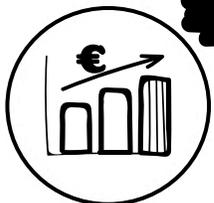
## AXE A



Encourager le maintien et le développement de la filière de bovins finis en région

- A1 • Accompagnement stratégique des éleveurs dans leur réflexion sur la mise en place de bovins à l'engraissement
- A2 • Appui technique pour l'adaptation du système vers de nouvelles modalités d'engraissement
- A3 • Soutien au financement du démarrage de l'activité d'engraissement dans les exploitations allaitantes**

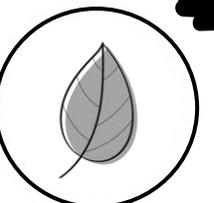
## AXE B



Renforcer la performance technico-économique des exploitations allaitantes

- B1 • Conseil technico-économique aux ateliers allaitants
- B2 • Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique**
- B3 • Aide aux investissements pour favoriser le bien-être animal, les économies d'énergie et d'eau, et les conditions de travail en filières veaux**
- B4 • Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants**
- B5 • Vulgarisation et diffusion de résultats techniques

## AXE C



Performance économique et environnementale des exploitations face au changement climatique

- C1 • Accompagner les éleveurs sur les diagnostics environnementaux
- C2 • Investissements pour adapter les centres d'allotement au changement climatique et pour garantir la sécurité du personnel**
- C3 • Actions collectives pour l'accompagnement au changement de pratique pour plus d'adaptation au changement climatique

## AXE D



Communiquer sur la filière et ses produits pour gagner en valeur ajoutée

- D1 • Actions collectives pour la commercialisation de la viande régionale sur la marché de la RHD
- D2 • Appui aux démarches de création de valeur via les SIQO
- D3 • Pôle d'analyse et de prospective de la filière Bovin Viande AURA
- D4 • Animation et gestion du plan de filière

# Aides directes

---



## Objectif :

- Accompagner les éleveurs directement sur leurs investissements / besoins de financement

## Rôle du réseau dans ces mesures :

- Communication, vulgarisation
- Accompagnement au dépôt de dossiers → Plateforme de demande des aides (PDA)

# Aides directes



## A3 - Soutien au financement du démarrage de l'activité d'engraissement dans les exploitations allaitantes

Aide directe de soutien au financement de l'activité d'engraissement sous contrat

### Pour qui ?

- ✓ Le siège social de votre exploitation est situé en Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ Vous êtes éleveur en race allaitante en **système naisseur – engraisseur** (min 10 naissances)
- ✓ Vous avez une **activité d'engraissement de génisses de race allaitante ou croisée viande** avec un **minimum de 10 génisses engraisées sous contrat**
- ✓ Vous **remboursez des annuités sur des emprunts contractés il y a moins de 10 ans** et relatifs aux types de projets suivants :
  - ✓ Bâtiments liés à l'activité d'engraissement y compris stockage
  - ✓ Equipements et matériels productifs pour l'engraissement
  - ✓ Acquisition de parts sociales liées à une installation
  - ✓ Acquisition de cheptel pour l'engraissement

*Le foncier, les prêts de trésorerie et pour l'achat de petits équipements ne seront pas pris en compte.*

### € En quoi consiste l'accompagnement ?

Le montant de l'aide accordée est **forfaitaire selon 2 niveaux** :

- **1 500€** pour **10 à 30 génisses** engraisées
- **2 000€** pour **plus de 31 génisses** engraisées

*Le montant de l'aide accordée ne peut excéder le montant annuel de capital remboursé.*

### Liste des pièces à joindre au dossier

- ✓ **Attestation sur l'honneur des aides de minimis agricole** déjà perçues
- ✓ **Tableau d'amortissement bancaire pour l'année en cours** comprenant la nature des emprunts réalisés, leurs montants, le capital restant dû, les annuités, **certifié par l'organisme bancaire.**
- ✓ **L'attestation d'existence d'un contrat de production** sur les génisses précisant race, nombre, catégorie d'animaux
- ✓ Un **document attestant de l'activité naisseur/engraisseur de l'exploitation** (plus de 10 naissances sur l'année en cours)



**AAC pour le 30 Juin**

<https://www.aurafilieres.fr/aide-directe-engraissement-2023/>

**300 000 €**  
**150-200 dossiers aidés**

# Aides directes



## B2 Adapter la génétique aux marchés, aux conditions de milieu et au changement climatique

- Aide à l'achat de reproducteur en lien avec l'audit génétique réalisé en accompagnement technique
- Action non présentée aujourd'hui puisque public très ciblé et informé
- De 600 € à 1800 € par éleveur pour l'achat de taureaux, femelles ou doses d'IA
- 72 000 € / an pour 50 éleveurs

28



# Aides directes



## B3 Aide aux investissements pour favoriser le bien-être animal, les économies d'énergie et d'eau, et les conditions de travail en filières veaux

### Êtes-vous éligible?

- ✓ Le **siège social** de votre exploitation est situé en **Auvergne-Rhône-Alpes**
- ✓ Vous êtes éleveurs de :
  - veaux de boucherie en intégration
  - veaux de lait engagés en démarche de qualité sous cahier des charges : AB, LR ou Veaux du Bressou
- ✓ Vous n'avez pas d'aide en cours sur la programmation FEADER « investir dans mon exploitation d'élevage » sur le volet équipement (aide non payée)

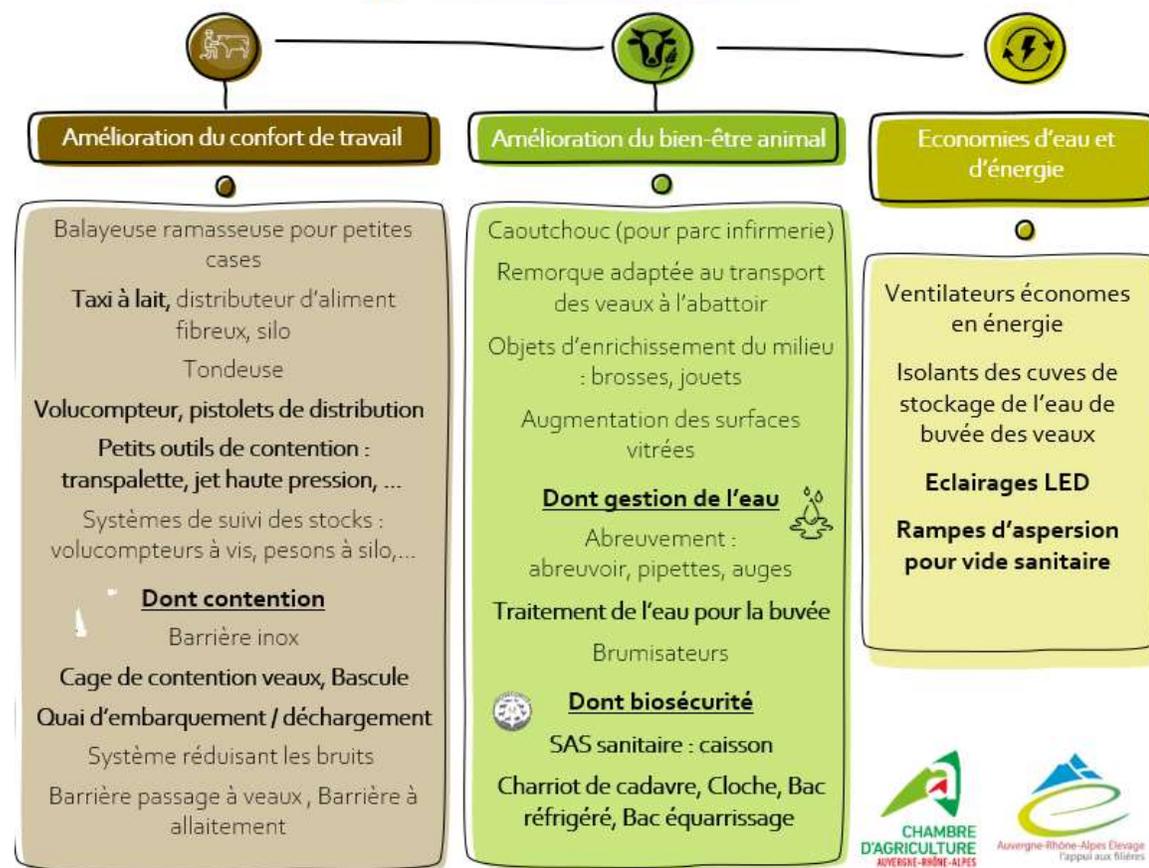
### Liste des pièces à joindre au dossier

- ✓ **Devis non signés**
- ✓ **Justificatif de production de veaux :**
  - En intégration pour les veaux de boucherie
  - Adhésion au cahier des charges pour les veaux de qualité

### En quoi consiste l'accompagnement?

- **Taux de subvention :**
  - 30% du coût HT de l'investissement éligible pour les éleveurs en **veaux de boucherie**
  - 40% du coût HT de l'investissement éligible pour les éleveurs inscrits en filière **veaux de lait de qualité** (Veaux des Monts du Velay (LR), Veaux du Bressou, Veaux AB)
- **Plancher de dépenses : 1 500 € HT**
- **Plafond de dépenses : 10 000 € HT** (passé ce montant vous devez émarger au dispositif 201 du FEADER)
- **Plafond de subvention : 4 000 € HT**

### Liste des investissements éligibles?



# Aides directes

## **B4 Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants**

**Objectif :** Encourager les éleveurs à disposer d'un espace de contention adapté sur leurs exploitations pour :

- Améliorer les conditions de travail des éleveurs et le bien-être des animaux dans les exploitations
- Faciliter le travail des intervenants sur les exploitations (sanitaire, ramassage de bovins, ...)

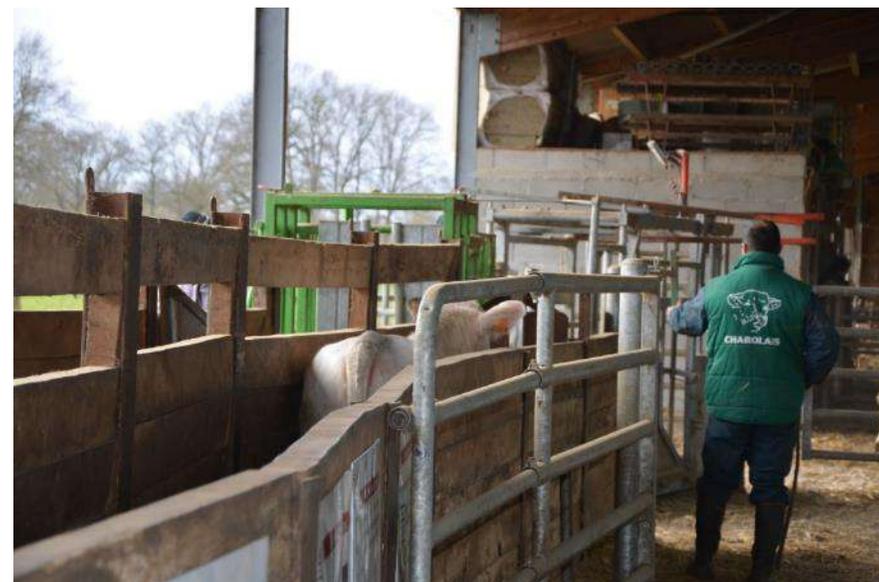
**Nature de l'action :** soutenir l'acquisition de matériel de contention et la réalisation / la modernisation d'aménagements fixes ou mobiles dans les exploitations

### **Bénéficiaires :**

- 50 projets d'éleveurs
- En 2023 : ouvert également aux naisseurs

### **Conditions d'éligibilité :**

- Pour être éligibles, les investissements devront être réalisés sur une exploitation n'ayant pas de dossier PCAE en cours



# Aides directes



## B4 Investissements de contention pour la sécurité des exploitants et des intervenants

### Modalités d'appui :

- Taux de subvention : 40% du coût HT de l'investissement éligible
- Investissement minimum : 2 500 €
- Plafond de subvention : 4 000 € par élevage et par dossier quelle que soit la forme juridique

### Les investissements suivants sont éligibles :

#### **Aménagements de contention fixe :**

- Parc d'attente : barrières, parois, corral, système antibruit, porte de poussée anti-retour, système verrouillage porte, système de maintien de porte ouverte, rails d'autoroute...
- Couloir de contention : barrières, barrières ouvrantes, lisses, systèmes anti-recul, portes, portillons, marchepied, marches d'accès, passage d'homme, Système réduisant les bruits
- Cage de contention et / ou pesée
- Quai d'embarquement
- Portes en sortie de couloir : porte de tri, porte à blocage ...
- Autres équipements : cage à écorner les veaux, cage de traitement veaux, cage de maternité veaux, barrière césarienne, barrière d'intervention, lève-tête...

**Aménagements de contention mobile** : parc (souricière, panel), couloir de contention mobile

### Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Main d'œuvre éleveur si les travaux sont réalisés par ses soins
- Cornadis
- Matériaux de construction (couverture, dalle...)

**Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée : 250 000 € / an**

# Aides directes



## C2 Investissements pour adapter les centres d'allotement au changement climatique et pour garantir la sécurité du personnel

**Objectif :** Accompagner la modernisation des centres d'allotements et des bouveries de la Région dans un objectif d'amélioration du bien-être animal et du personnel dans un contexte de changement climatique

**Nature de l'action :** Appui aux investissements matériels

### **Bénéficiaires :**

Centre d'allotement ou bouverie de bovins allaitants dont le site et le siège social sont situés dans la région Auvergne Rhône Alpes.

### **Conditions d'éligibilité pour la partie contention :**

- Justifier d'un accompagnement technique par un conseiller prévention des risques de la MSA ou d'un conseiller ayant des compétences sur la question de la contention.
- Justifier de l'existence du document unique d'évaluation des risques (DUER).

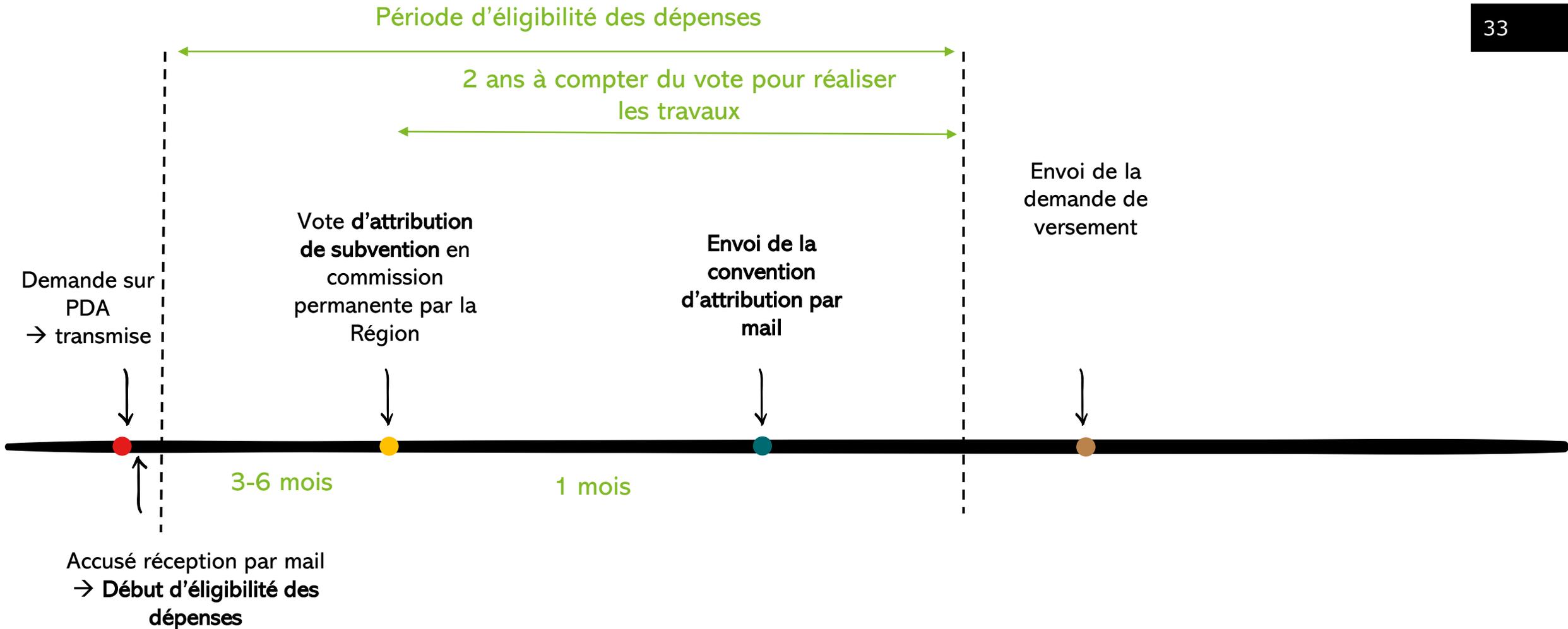
**Taux appui :** 30% sur devis

**Montant annuel :** 50 000 € soit 5 projets accompagnés /an

32



# Aide directes : calendrier

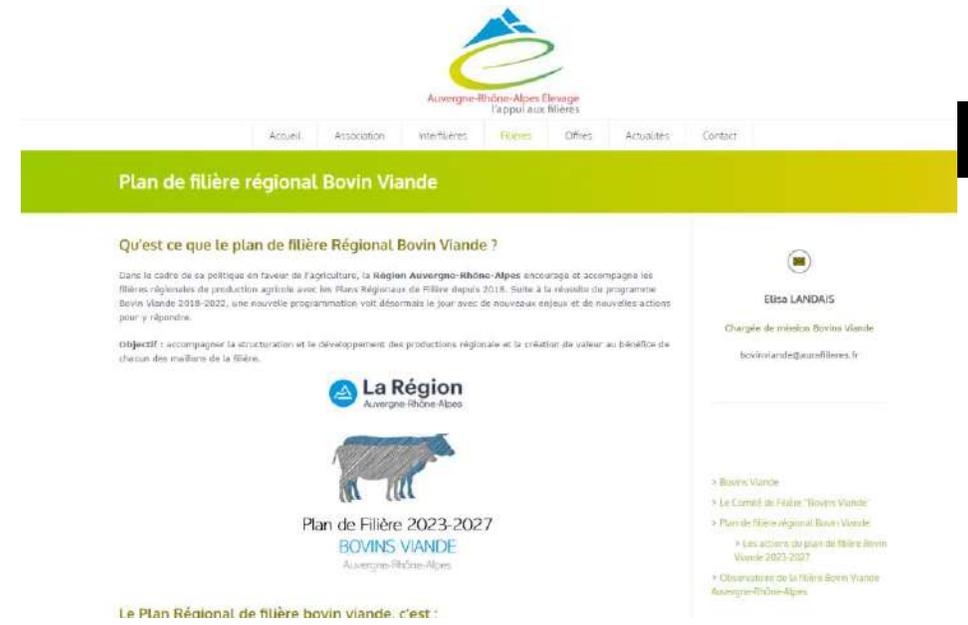


# ➤ Ou trouver de l'information ?

- Le site internet Auvergne Rhône Alpes Elevage (en cours de mise à jour): [www.aurafilieres.fr](http://www.aurafilieres.fr) → 1 page Web par action qui renvoie sur l'espace de dépôt des demandes

- Deux adresses mail :

- [bovinviande@aurafilieres.fr](mailto:bovinviande@aurafilieres.fr)
- [filiere.bovinviande@auvergnerhonealpes.fr](mailto:filiere.bovinviande@auvergnerhonealpes.fr)



# Comment déposer les dossiers ?

---

Un téléservice unique « ouvert à tous » :  
le **Portail Des Aides de la Région**  
**PDA**

Guide pratique du dépôt global des demandes  
(pas de cas particulier)

*Un guide spécifique sera rédigé et mis à disposition pour  
chacune des actions d'aide directe*

35

# Comment déposer les dossiers ?

1

## Dépôt directement sur le compte de l'éleveur

- Création d'un compte pour l'éleveur
  - Le demandeur de la subvention = le bénéficiaire de la subvention
- L'éleveur suit lui-même son dossier une fois déposé (réception de la convention et de l'Accusé Réception), il s'occupe de la demande de versement en ligne

2

## Le dépôt délégué

- Création d'un compte pour la structure
- Le demandeur de la subvention = la structure
- le bénéficiaire de la subvention = l'éleveur
- La structure suit le dossier une fois déposé (réception de la convention et de l'Accusé Réception), **elle s'occupe de la demande de versement en ligne**

Pas de possibilité de co-dépôt

# ➤ Quelques réponses aux questions

---

- Les départements Savoyards, de part leur typologie laitière majoritaire, sont dans la réflexion pour la création/le développement de l'engraissement des réformes laitières (production de viande). Est ce que cette aide et cet accompagnement rentreraient dans le cadre de l'action A1 du PFR ?

→ la trame sera définie sur 2023, il faudra donc que nous tenions compte de vos travaux dans nos réflexions

- Est ce que le nombre de coupod initiaux attribué initialement est fixé ou pourra t il être revu à la hausse ?

→ Cf diapo 21 : une nouvelle répartition des fonds peut être envisagée en fin d'année si certaines structures ont réalisés moins de diagnostics que prévus, cela dépendra des réalisations des uns et des autres

- Quel sont les justificatifs pour les plans d'action de la mesure A2 ?

→ La trame d'appui technique complétée

- Pour toutes les actions d'appui technique, il faudra les mêmes justificatifs pour le paiement ?

→ oui les mêmes type de justificatif mais qui seront adaptés et spécifiques par action :

- état récapitulatif des dépenses
- liste des exploitations accompagnées
- Une fiche visibilité spécifiques signée par chaque éleveur
- 1 ou plusieurs résultat de diagnostic selon les actions

# ▶ Quelques réponses aux questions

---

- Un même élevage peut-il être financé sur 2 actions sur une même année ?  
→ Les articulation entre actions sont précisée dans chaque fiche action plus détaillée
- exemple Couprod + Cap2er N2 ? Non pas sur une même année mais sur 2 années différentes oui
- Comment va t'on justifier les 10 ou 30 génisses pour la mesure A1?  
→ Engagement sur la validité des informations transmises via PDA. Des contrôles sont possibles et nous vous incitons à la responsabilité étant donné la difficulté d'obtention d'un accord pour l'ouverture de cette ligne.
- A partir de quand pouvons nous faire des devis et établir des factures ?  
→ Devis : si possible pas plus de 3 mois avant le début, pour les factures après l'accusé réception reçu par mail suite au dépôt de la demande sur PDA
- A partir de quand les éleveurs peuvent-ils déposer des demandes?  
→ Une ouverture des mesures prévue d'ici le 1<sup>er</sup> juin
- Peut on avoir les annexes avant que le portail n'ouvre pour avancer sur l'action A3  
→ Les documents spécifiques ne seront accessibles qu'à l'ouverture de PDA (imminente)